

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

N° 20230925_06

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 19 septembre 2023
Nombre de présents	22	Date d'affichage	Du 3.10.2023 au 4.12.2023
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	1.1.7	Certifiée exécutoire	Le 3 octobre 2023

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Béatrice DUCASSE, à M. Joffrey ROMAIN ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Coralie LECOLIER, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Patricia MORENO et Mme Fusilha DESTENABE

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : AVENANT 1 – MARCHE DES ASSURANCES – RISQUES STATUTAIRES

Dans le cadre de son analyse annuelle, notre assureur EUCARE (Aster / Fidelidade) a procédé à l'examen des statistiques de notre contrat d'assurance des risques statutaires.

A l'issue de cette étude, il a constaté que le coût de notre sinistralité reste déséquilibré, générant des ratios de sinistres à cotisations techniques déficitaires. En effet, le montant des prestations payées et provisionnées depuis le 01/01/2023 est de 68 657.20€ pour 48 531.75€ de cotisations techniques (soit un ratio de 141%).

Aussi, en considération de l'aggravation enregistrée, l'Assureur EUCARE est contraint d'appliquer une majoration sur notre contrat à effet du 01/01/2024, hors variation de la masse salariale assurée, portant le taux global de cotisation de 6.20 % à 8.06 %.



Soit une augmentation (sans variation de la masse salariale) d'environ + 35 931.24 €.

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre dernier,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 18 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 6 du marché des assurances de la Ville, relatif aux risques statutaires.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE11

RAPPORT DE PRESENTATION D'UN AVENANT¹

Le formulaire EXE11 est un modèle de rapport de présentation, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, après la conclusion d'un avenant à un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE

24 Avenue Nationale

40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

B - Identification du titulaire du marché public

(Cocher la case correspondante.)

Le titulaire s'est présenté seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Aster les assurances territoriales – 23 Rue Chauchat – 75009 Paris – Tel : 01.49.49.09.39 – Mail : marches.aster@francecourtage.fr – Siret : 39441238100045

Le titulaire est un groupement d'entreprises : (Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire : (Cocher la case correspondante.)

Non OU Oui

(Préciser, dans le tableau ci-dessous, l'identité de chaque membre du groupement d'entreprises titulaire. En cas de groupement conjoint, sont également indiquées les prestations que chacun des membres du groupement s'est engagé à réaliser. Identifier le mandataire désigné pour représenter le groupement et coordonner les prestations.)

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



C - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné)

Le présent appel d'offres a pour objet la souscription des contrats d'assurance pour la Commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE.

Lot 6 : assurance des prestations statutaires

Classification CPV – Objet principal : 66512000-2

D - Economie générale du marché public

- Référence du marché public : 2022A02
- Procédure de passation choisie : Appel d'offres ouvert
- Date d'attribution du marché public : 26/09/2022
- Instance d'attribution du marché public : Conseil municipal
- Date de notification du marché public : 25/10/2022
- Durée d'exécution du marché public : 48 mois ou jours.
- Code CPV principal : 66512000-2
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)
- Nombre et objet des tranches conditionnelles prévues :
- Montant initial du marché public pour le lot 6 :
 - Taux de la TVA :
 - Montant HT :
 - Montant TTC : 124 407.08 €

E - Récapitulatif des modifications apportées au marché public

(Indiquer, dans le tableau ci-dessous, toutes les modifications apportées au marché public, par avenant ou décision de poursuivre, même si elles n'ont eu aucune incidence sur le montant du marché public.)

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Date de notification de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
			HT	TTC	
Majoration du taux global de cotisation	Avenant 1	18/09/2023		35 931.24 €	1.86%
TOTAL					
Nouveau montant du marché public				160 338.32 €	



G - Procédure de conclusion de l'avenant

- Date de signature de l'avenant par le titulaire du marché public : 19/09/2023
- Date d'avis de la commission d'appel d'offres (*le cas échéant.*) : 18/09/2023
- Date de signature de l'avenant par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : 18/09/2023
- Notification au titulaire prévue par voie électronique : Non OU Oui
(*Cocher la case correspondante.*)

H - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Saint-Vincent de Tyrosse, le 18/09/2023

Signature

(*représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice*)

**Le Maire,
Régis GELEZ**





F - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par l'avenant :

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre de son analyse annuelle, notre assureur Eucare (et Aster/Fidelidade) a procédé à l'examen des statistiques de notre contrat d'assurance des risques statutaires.

A l'issu de cette étude, il a constaté que le coût de notre sinistralité reste déséquilibré, générant des ratios sinistres à cotisations techniques déficitaires, le montant des prestations payées et provisionnées depuis le 01/01/2023 étant de 68 657.20€ pour 48 531.75€ de cotisations techniques (soit un ration de 141%).

Aussi, en considération de l'aggravation enregistrée, l'Assureur EUCARE est contraint d'appliquer une majoration à effet du 01/01/2024, hors variation de la masse salariale assurée, portant le taux global de cotisation de 6.20% à 8.06%.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC : 35 931.24€
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.86%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC : 160 338.32€

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 – Lot 6¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE

24 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Aster les assurances territoriales + Eucare + Fidelidade – 23 Rue Chauchat – 75009 Paris – Tel : 01.49.49.09.39 – Mail : marches.aster@francecourtage.fr – Siret : 39441238100045

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Le présent appel d'offres a pour objet la souscription des contrats d'assurance pour la Commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE.

Lot 6 : assurance des prestations statutaires

Classification CPV – Objet principal : 66512000-2

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25/10/2022
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois ou jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA :
 - Montant HT :
 - Montant TTC : 124 407.08 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.



D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre de son analyse annuelle, notre assureur Eucare (et Aster/Fidelidade) a procédé à l'examen des statistiques de notre contrat d'assurance des risques statutaires.

A l'issu de cette étude, il a constaté que le coût de notre sinistralité reste déséquilibré, générant des ratios sinistres à cotisations techniques déficitaires, le montant des prestations payées et provisionnées depuis le 01/01/2023 étant de 68 657.20€ pour 48 531.75€ de cotisations techniques (soit un ration de 141%).

Aussi, en considération de l'aggravation enregistrée, l'Assureur EUCARE est contraint d'appliquer une majoration à effet du 01/01/2024, hors variation de la masse salariale assurée, portant le taux global de cotisation de 6.20% à 8.06%.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC : 35 931.24 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.86%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC : 160 338.32 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Envoyé en préfecture le 02/10/2023	
Reçu en préfecture le 02/10/2023	
Publié le 03/10/2023	
ID : 040-214002842-20230925-20230925_06-DE	

A : Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 septembre 2023

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**Le Maire,
Régis GELEZ**





G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
AVENANT n°1¹- Lot 6 – Risques statutaires

Le formulaire OUV4 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des candidatures (formulaire OUV3) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux candidatures reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE

24 Avenue Nationale

40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également les intitulés et les numéros des lots.)

Le présent appel d'offres a pour objet la souscription des contrats d'assurance pour la Commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE.

Lot 6 : assurance des prestations statutaires

Classification CPV – Objet principal : 66512000-2

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité : 01/06/2022

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Landespublics.org + site de la ville + BOAMP + JOUE

■ Date et heure limites de réception des offres : 20/07/2022 à 12h00

¹ Formulaire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.



D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 18/09/2023

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
GELEZ Régis	Maire	Président
LAFFITTE Pierre	Adjoint	Titulaire
MORA-DAUGAREIL Stéphanie	Adjoint	Titulaire
LUQUE Guy	Adjoint	Titulaire
DUBUS Régis	Adjoint	Titulaire
LECALIER GREGOIRE	Conseiller	Suppléant

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
PALLAS Hervé	DSG
AUZEMERY Séverine	Responsable marchés publics

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Auzemery Séverine, service marchés publics

F – Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par l'avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre de son analyse annuelle, notre assureur Eucare (et Aster/Fidelidade) a procédé à l'examen des statistiques de notre contrat d'assurance des risques statutaires.

A l'issu de cette étude, il a constaté que le coût de notre sinistralité reste déséquilibré, générant des ratios sinistres à cotisations techniques déficitaires, le montant des prestations payées et provisionnées depuis le 01/01/2023 étant de 68 657.20€ pour 48 531.75€ de cotisations techniques (soit un ration de 141%).

Aussi, en considération de l'aggravation enregistrée, l'Assureur EUCARE est contraint d'appliquer une majoration à effet du 01/01/2024, hors variation de la masse salariale assurée, portant le taux global de cotisation de 6.20% à 8.06%.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

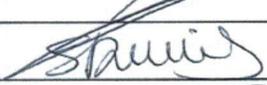
- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC : 35 931.24€
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.86%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC : 160 338.32€

G - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
GELEZ Régis	
LAFFITTE Pierre	
MORA-DAUGAREIL Stéphanie	
LUQUE Guy	
DUBUS Régis	
LECALIER Christophe	

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

RAS

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 040-214002842-20230925-20230925_06-DE

